MS21 MOUVEMENT POUR UN SOCIALISME DU 21e SIÈCLE

Stoppons le projet des afficheurs



Publié le 28 novembre 2015

Peut-on tolérer une telle horreur ?

Un monstrueux projet de décret « écrit » par les afficheurs, vise à remettre

en cause des dispositions clés du code de l'environnement en matière d'affichage publicitaire.

Ce texte, présenté abusivement comme décret d'application de la loi Macron va en réalité bien plus loin. Voici en quelques mots les conséquences attendues des principales mesures de ce décret :

- **Autorisation d'installer des panneaux publicitaires scellés au sol** (les tristement célèbres 4x3) **dans quantité de petites villes et villages** où ils sont actuellement interdits : c'est le cadre de vie de près de quatre millions d'habitants qui serait concerné ;

- **Augmentation de la surface de toutes les publicités et enseignes** : des centaines de milliers de panneaux, en infraction depuis le 13 juillet dernier ou carrément depuis leur installation deviendraient légaux du jour au lendemain. Tous les nouveaux panneaux pourraient également être plus grands qu'aujourd'hui (parfois jusqu'à 50 % !) ;

- **Installation de panneaux publicitaires numériques** dans les petites villes des grandes unités urbaines et même, **d'écrans vidéos de 50 m²** aux abords de 50 grands stades !

Le comble est que cela ajouterait des dizaines de milliers de panneaux lumineux énergivores, cela en contradiction totale avec les objectifs poursuivis dans le cadre de la COP21.